

## DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 584 162,06 euros  
Siège social : 27 chemin des peupliers – Multiparc du Jubin  
69570 DARDILLY  
530 740 562 RCS LYON

### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIN 2022

#### Résultat des votes

Nous vous informons du résultat des votes intervenus au cours de l'Assemblée générale Mixte des actionnaires de la société DELTA DRONE (ci-après « la Société ») qui s'est tenue le 22 juin 2022 à 11 heures au siège social.

Nous vous précisons que sur ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lyon, en date du 9 juin 2022, la SELARL TULIER POLGE – ALIREZAI, Administrateur Judiciaire inscrite sur la Liste Nationale, située Immeuble Le Mazière Rue René Cassin 91000 EVRY et représentée par Maître Florence TULIER-POLGE a été désignée en tant que Mandataire ad hoc aux fins de représenter les actionnaires défaillants lors de la tenue de l'Assemblée Générale mixte du 22 juin 2022, étant précisé que les droits de vote attachés aux actions des actionnaires défaillants ont été exercés par le mandataire ad hoc comme suit :

- à raison d'une moitié de votes positifs et d'une moitié de votes négatifs, pour les résolutions à caractère ordinaire,
- à raison de deux tiers de votes positifs et d'un tiers de votes négatifs, pour les résolutions à caractère extraordinaire,

afin de rendre « neutre » en termes de majorité simple (pour la partie ordinaire) ou de majorité qualifiée (pour la partie extraordinaire) la participation du mandataire aux délibérations.

Ainsi les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance réunissaient la totalité des actions composant le capital social et les droits de vote de la Société.

Les résolutions ont fait l'objet d'un vote dont le détail se présente comme suit :

Résolution	Votes pour		Votes contre		Abstention	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<i>DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</i>						
1.Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux membres du Conseil d'Administration ; approbation des charges fiscales non déductibles	364 089	51,24 %	346 488	48,76%	2000	0,00%
2.Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021	366 089	51,38 %	346 488	48,62%	0	0,00%
3.Affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021	364 089	51,24 %	346 488	48,76%	2000	0,00%
4.Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce	364 089	51,24 %	346 488	48,76%	2000	0,00%

5. Fixation du montant annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration (ex jetons de	364 089	51,24 %	346 488	48,76%	2000	000%
6. Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions	366 089	51,38%	346 488	48,62%	0	0,00%

Résolution	Votes pour		Votes contre		Abstention	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<i>DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE</i>						
7. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions	481 585	67,58 %	230 992	32,42%	0	0,00%

Résolution	Votes pour		Votes contre		Abstention	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<i>DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE</i>						
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	479 585	67,49 %	230 992	32,51%	2000	0,00%

Toutes les résolutions ont été adoptées.